

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quatorze, le samedi 24 septembre, à 09 H 20, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en sixième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation du Maire (*séance clôturée à 13 H 20*).

ETAIENT PRESENTS

Michel TAMAYA / Alain ARMAND / Mickaël NATIVEL / Gilbert GERARD / Dominique RIVIERE / Françoise MOLLARD / René LAI-HONG-TING / Sudel FUMA / Daniel TOUSSAINT / Patrick VERGUIN / Jean-Max NATIVEL / Rémy MASSAIN / Jean HOAREAU / Jean IVOULA / Edith NALEM / André PADEAU / Mathilde JUNOT / Armand IGNACE / Jean-Paul CLAIN / Brice PAUVREZE / Ismaël MOULLAN / Firmin LACPATIA / André BOURGIN / Russel HOAREAU / Hervé MAGAMOOTOO / Saïd Omar MOGNE ABASSE / Luçay MAILLOT / Jean-Claude SAUTRON / Erick EGOLFF / Axel KICHENIN / Daniel BOX / René Paul VICTORIA / Mario LECHAT

EST ARRIVE EN COURS DE SEANCE

Emmanuel HOARAU (à 09 H 40, pendant l'examen du Rapport n° 94/6-01)

ETAIENT REPRESENTES

Jules RAUX par Michel TAMAYA
Michel CHAN-LIAT par Mickaël NATIVEL
François CAILLE par René Paul VICTORIA

NOTA

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis le **13 0 SEP. 1994** et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 34 sur 55.

Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Rémy MASSAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

